



la journée internationale de lutte des femmes a 100 ans !

Des défis à relever, des luttes à mener

Cette année, le 8 mars, la Journée Internationale de la Femme fêtera ses 100 ans, saluant au passage le combat extraordinaire de femmes ordinaires.

Le 8 Mars 1910, la création d'une « Journée internationale de la femme » a été proposée, lors de la 2e Conférence internationale des femmes socialistes, par Clara Zetkin en vue de servir à la propagande du vote des femmes.

Le 8 mars est donc depuis cents ans consacré à des manifestations, des actions en faveur de l'égalité des sexes, le droit pour les femmes d'exercer une fonction publique, le droit au travail, à la formation professionnelle et à la cessation de la discrimination sur le lieu de travail.

Cette journée doit-être l'occasion de se remémorer 100 ans de lutte pour l'égalité, la justice, la paix et le développement.

Cela doit également être un moment de réflexion pour trouver des solutions aux difficultés que rencontrent encore les femmes à travers le monde et dans notre pays.

Dans l'Hexagone, pas plus qu'ailleurs, les salariés, les populations ne se résignent pas à payer les frais d'une crise sans précédent de par sa longévité et la brutalité de ses attaques sur nos vies. Personne n'est épargné, jeunes, retraité-es, actifs, chômeurs et notamment les femmes.

Dans cette situation d'une violence inouïe, les femmes sont une fois de plus en première ligne des mauvais coups : précarité, inégalité salariale, travail à temps partiel imposé, chômage...

Le respect des droits des femmes est fondamental.

La défense des droits des femmes a tendance à être reléguée au second plan alors qu'elle serait une réponse sociale à la crise. Nous avons toutes et tous intérêt à l'égalité. Nous devons remettre l'égalité des droits sur le devant de la scène.

La lutte contre les préjugés sexistes doit être au cœur des projets du service public de l'Éducation Nationale pour répondre pleinement aux aspirations d'une future société égalitaire.

Femmes et hommes, dans l'unité, nous imposerons d'autres choix au gouvernement, au patronat et à l'ordre mondial pour faire reculer la casse de tous les acquis sociaux notamment ceux du Conseil National de la Résistance et obtenus par nos luttes depuis plus de cent ans largement portés par les femmes.

Tant qu'il subsistera des inégalités, nous marcherons contre les violences, la pauvreté et pour l'égalité !

**Ensemble, faisons respecter l'obligation
de résultat de la négociation pour :**

**la suppression des écarts de rémunération entre
les femmes et les hommes.**

**Négocions l'égalité professionnelle dans toutes les
entreprises et branches du privé et du public sur :**

**le recrutement, la formation,
les promotions, les rémunérations...**

Bas salaires, pénibilité et précarité sont trop souvent le sort des femmes:

- L'Insee confirme que le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 26% à celui des hommes. 80% des salariés payés au Smic sont des femmes.
- Du début de carrière à la retraite, ces inégalités pèsent sur les femmes et ont des conséquences très lourdes sur le montant de leur retraite.

Leurs conditions de travail ne sont pas meilleures que celles des hommes :

- 58% des cas de troubles musculo-squelettiques touchent les femmes.

Et il faudrait maintenant travailler le dimanche !

La CGT propose :

- De travailler à l'orientation des jeunes pour parvenir à une réelle mixité des formations des filles et des garçons ;
- Des campagnes médiatiques de lutte contre les inégalités, les préjugés sexistes, la contraception, les violences faites aux femmes dans le travail et dans la vie ;
- La reprise des dispositions législatives sur la parité dans les domaines économiques et sociaux
- Représentation équilibrée dans les CA, les Conseils de surveillance, les CE, les DP, CHSCT et autres instances représentatives et paritaires...)

Le congé parental, réduit le taux d'activité des mères de deux enfants. Ce sont souvent les raisons financières qui sont évoquées, mais aussi l'insuffisance des moyens d'accueil.

Alors qu'il faudrait créer 300 000 places de crèche, le gouvernement allège les critères d'agrément, ce qui suscite des inquiétudes sur la qualité et la sécurité des modes d'accueil. Dans le même temps, l'école maternelle est remise en cause.

Nous affirmons qu'une politique publique ambitieuse pour la petite enfance constitue un investissement pour l'avenir. Elle doit permettre à toutes les familles qui le souhaitent d'accéder pour leur enfant à un mode d'accueil de qualité ou à l'école maternelle sans barrière financière. Elle est la première condition pour assurer le droit au travail des femmes.

La CGT propose :

- Que les employeurs et l'État employeur doivent appliquer les lois et aboutir à la suppression des écarts sur l'ensemble des éléments de rémunération sous peine de sanctions financières ;
- De porter le Smic à 1 600 € pour un salarié sans qualification et reconnaissance de toutes les qualifications ;
- De réduire le temps de travail et d'interdire le travail du dimanche partout où cela n'est pas absolument indispensable aux besoins de la population ;
- De réduire la précarité et la dégradation des conditions de travail, notamment en favorisant le passage des temps partiels imposés à des contrats à temps plein ;

17 % de femmes dirigeantes et seulement un quart des postes d'encadrement en moyenne.

Les préjugés sexistes ont la vie dure et les femmes continuent à effectuer 80 % des tâches liées au ménage et 70 % de celles liées à la famille.

Violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles découlent des mêmes préjugés sexistes.

La CGT propose :

- D'allonger le congé maternité à vingt-quatre semaines et de raccourcir le congé parental avec un partage équitable entre les deux parents et une indemnisation basée sur le dernier salaire, ainsi que l'allongement du congé paternité à un mois ;
- Développer un service public d'accueil des jeunes enfants financièrement accessible à tous et partout.

L'injustice dont souffrent les femmes Jeunes, salariées et retraitées est insupportable

**Le 23 mars 2010, journée d'action nationale interprofessionnelle
et unitaire pour l'emploi, les salaires et les retraites.**

**Les femmes ont toutes les raisons de choisir
cette date pour réclamer à nouveau leurs droits.**